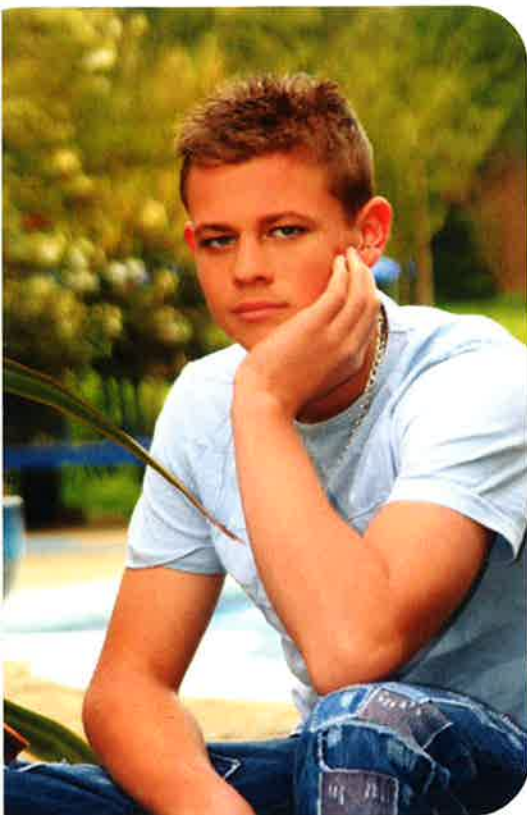


## Personnel infirmier en santé mentale et en toxicomanie

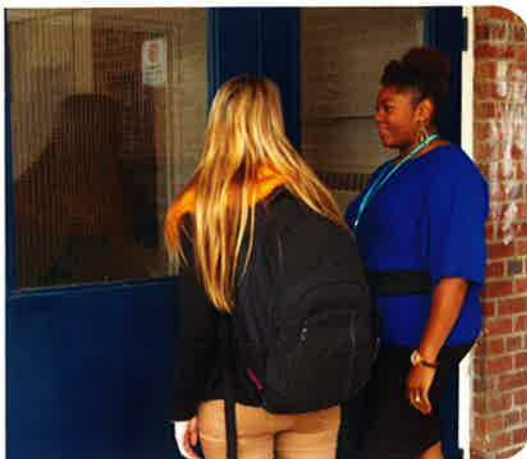


### LE SAVIEZ-VOUS?

- Un enfant sur cinq éprouve un problème de santé mentale non négligeable.
- Les problèmes de santé mentale peuvent sérieusement nuire aux capacités de l'enfant pour la réussite scolaire et/ou les relations avec les pairs.
- La moitié de tous les cas de maladie mentale qui se prolongent pendant toute la vie se manifestent avant l'âge de 14 ans.
- 5 % des adolescents et 12 % des adolescentes de 12 à 19 ans subissent une dépression majeure.
- 20 à 25 % de tous les adolescents pensent au suicide.
- 4 000 personnes par année meurent prématurément à cause du suicide; seuls les accidents sont une cause de mortalité plus importante parmi les jeunes de 15 à 24 ans au Canada.
- La santé mentale occasionne des coûts d'hospitalisation importants – seuls les accidents entraînent des coûts plus élevés.

### NOUS POUVONS AIDER.

### COMMENT NOUS POUVONS AIDER



La meilleure façon d'affronter les problèmes de santé mentale, comme l'anxiété, la dépression, les pensées suicidaires, l'insuffisance des capacités d'adaptation et les difficultés émotionnelles, c'est de viser le problème tôt dans l'enfance.

Par exemple, saviez-vous que 80 % des personnes atteintes de dépression peuvent reprendre leurs activités habituelles si elles reçoivent une aide immédiate?

Le personnel infirmier en santé mentale et en toxicomanie travaille auprès des conseils scolaires locaux pour aider les élèves qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendances à des substances.



## QU'EST-CE QUE NOUS FAISONS?

### LE PERSONNEL INFIRMER EN SANTÉ MENTALE ET EN TOXICOMANIE :

- Fournit des soins et du soutien pratique aux élèves et à leurs familles en matière de santé mentale et de toxicomanie.
- Aide à la gestion et à la connaissance des médicaments.
- Fait le suivi des élèves qui ont reçu leur congé de l'hôpital, du service des urgences et d'autres services communautaires qui s'occupent des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.
- Fournit du soutien aux élèves après une crise de santé mentale.
- Aide les élèves et les familles à accéder aux services de santé mentale et de toxicomanie qu'il leur faut.



### QUI PEUT EN PROFITER?

N'importe quel élève dans un conseil scolaire de district de l'Ontario :

- qui croit avoir besoin d'aide;
- dont le cas a été signalé comme nécessitant de l'aide;
- qui a consenti à obtenir une recommandation de cas.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseil scolaire local ou le programme Santé mentale et toxicomanie au :

## 310-2272\* (310-CASC)

\*Aucun indicatif régional n'est requis

